Assurances et prestations 2026/27

Assurances de capital



Protégez-vous et votre famille des suites financières d'un accident ou d'une maladie. Nos assurances de capital vous soutiennent en cas d'invalidité ou de décès.

Helsana
Engagée pour la vie.

Capital

Intéressant pour les familles

PREVEA

Versement d'un capital invalidité ou décès pour cause de maladie/accident

→ **helsana.ch/prevea-accident**

→ **helsana.ch/prevea-maladie**

Protection financière en cas d'invalidité

	PREVEA Accident	PREVEA Maladie
Versement d'un capital	Versement d'un capital en cas d'invalidité ou de décès suite à un **accident,** indépendamment d'autres assurances	Versement d'un capital en cas d'invalidité ou de décès suite à un **maladie**, indépendamment d'autres assurances
Sommes assurées	Somme assurée au choix par tranches de CHF 10 000.–	Somme assurée au choix par tranches de CHF 10 000.–
	jusqu'à CHF 300 000.– (avec progression jusqu'à 350 % ; max. CHF 1 050 000.–)	0–20 ans : jusqu'à CHF 300 000.– dès 21 ans : jusqu'à CHF 500 000.–
Possibilité de combinaison	PREVEA Accident et PREVEA Maladie peuvent être souscrites **individuellement ou en combinaison**.	PREVEA Accident et PREVEA Maladie peuvent être souscrites **individuellement ou en combinaison.**
Libre usage	En cas d'**invalidité :** p. ex. pour des mesures médicales complémentaires, des mesures d'insertion professionnelle supplémentaires ou des travaux de transformation de la maison ou de l'appartement. En cas de **décès :** par ex. pour assurer la prise en charge de la famille et du ménage ou pour payer les frais non couverts qui pourraient être occasionnés par le décès.	En cas d'**invalidité** : p. ex. pour des mesures médicales complémentaires, des mesures d'insertion professionnelle supplémentaires ou des travaux de transformation de la maison ou de l'appartement. En cas de **décès** : par ex. pour assurer la prise en charge de la famille et du ménage ou pour payer les frais non couverts qui pourraient être occasionnés par le décès.
Aucun engagement sur plusieurs années	Résiliation de PREVEA Accident et PREVEA Maladie possible **à tout moment** (délai de résiliation de 3 mois à la fin de chaque mois)	Résiliation de PREVEA Accident et PREVEA Maladie possible **à tout moment** (délai de résiliation de 3 mois à la fin de chaque mois)
Prestations complémentaires	**Mobilité :** Helsana prend en charge les frais de voyage en transports publics ou en taxi en Suisse jusqu'à max. CHF 1000.–/an (max. CHF 5000.–/sinistre). **Frais de reconversion :** prise en charge des coûts d'une reconversion professionnelle requise suite à l'accident jusqu'à max. 10 % de la somme AI assurée (sans progression). **Autres participations aux coûts :** participations aux frais de sauvetage, de dégagement, de voyage ou de transport, de transport de corps et d'obsèques en cas d'accident, ainsi qu'aux prestations pour dommages matériels, moyens auxiliaires et soins à domicile selon les normes et tarifs de l'assurance-accidents obligatoire. **Libération du paiement des primes :** en cas de décès ou d'invalidité de la personne ayant l'obligation d'entretien, Helsana prend en charge les primes d'assurance pour PREVEA Accident pour les enfants de moins de 18 ans.	Aucune

Nous sommes là pour vous.

Tout au long de la vie. Pour que vous restiez en bonne santé, retrouviez rapidement la santé ou viviez mieux malgré la maladie.

Nous nous ferons un plaisir de vous aider.

Groupe Helsana

0844 80 81 82

helsana.ch/contact

Prendre un rendez-vous en ligne

helsana.ch/conseil

Distinguée par les meilleures notes.

K-tipp
2e place – Satisfaction client
Sondage K-Tipp n° 15/2026

comparis.ch
LABEL Argent
Satisfaction clientèle 2026
Assurance maladie
5.1 (Bien)

moneyland.ch
Caisses maladie
Note: Très bien
Satisfaction des clients 2026

Le Groupe Helsana comprend Helsana Assurances SA, Helsana Assurances complémentaires SA et Helsana Accidents SA.
Les informations et les descriptions des prestations des produits sont présentées de manière sommaire et non exhaustive.
Pour obtenir une description contraignante de prestations d'assurance, veuillez consulter **helsana.ch**.
Ce support publicitaire ne constitue pas une offre contraignante. Sous réserve de modifications.

Produktebroschuere_2026-27_Kapitalversicherung_fr_WEB